

1002



Département de l'Urbanisme
Aménagement du Territoire



CSD Ingénieurs Conseils SA
Monsieur Kévin FONTAINE
Chef du Département Environnement
Wallonie
Avenue des Dessus-de-Lives 2 bte 4
5101 LOYERS

Nos réf. : AM_10007/RKP/GMN/PD

Agents traitants :
Gaëlle MICHAUD-NERARD, Attachée spécifique
☎ 04/221.92.07 - ✉ gaëlle.michaudnerard@liege.be
Pierre BRICTEUX, Premier attaché spécifique

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2020

Objet : Contenu de l'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE) pour le projet visant l'extension des parkings du site hospitalier CHU Notre Dame des Bruyères », sis rue de Gaillarmont, 600 à 4032 Chênée

Monsieur,

Suite à la réunion d'information préalable à la réalisation de l'Étude d'Incidences sur l'Environnement (EIE) qui a eu lieu le 9 septembre 2020 au centre sportif Nicolas Spiroux, situé à 4030 Grivegnée, et dont vous trouverez le procès-verbal en annexe, nous vous transmettons ci-dessous des premiers commentaires et les sujets spécifiques que nous demandons d'évaluer dans le cadre de l'étude.

Mise en contexte

Le site du CHU Notre Dame des Bruyères se situe dans le quartier de Chênée, à proximité de la rue de Herve (N3), en limite avec la commune de Beyne-Heusay. Le site, longé par la rue de Gaillarmont, se trouve en bordure d'un vaste espace naturel de près de 400ha et dénommé « site du Ry-Ponet »

Le projet du CHU pour le site des Bruyères

Le CHU a mandaté Energypark comme futur exploitant des parkings du CHU mais également comme constructeur du projet d'extension des parkings (visiteurs et employés). Dans le projet, le parking visiteurs passera de 214 à 522 emplacements (+308) et le parking employés passera de 219 à 342 emplacements (+123) soit un total de 864 emplacements ; la capacité serait ainsi doublée par rapport à la situation existante.

L'extension du parking pour le pôle hospitalier (qui occupe aujourd'hui +- 6 hectares) génère dans une première phase une augmentation de l'emprise de +- 1,7 hectare (soit +- 28 % de superficie en plus). Une deuxième extension, non intégrée dans le projet actuel, est prévue à l'est du parking employés, sur une superficie de +- 6000 m².

Les deux accès existants sont maintenus depuis la rue de Gaillarmont. Une sortie complémentaire (2 bandes) est envisagée pour le parking visiteurs, entre les deux voiries d'accès existantes. Si les lieux d'accès sont maintenus, la drève actuelle est supprimée pour être remplacée par une nouvelle voirie qui longe les parcelles voisines au nord et à l'est.



Projet d'extension du parking, présenté lors de la RIP du 09 septembre 2020



Projet d'extension du parking, présenté lors de la RIP du 09 septembre 2020

Sur base de la présentation réalisée lors de la réunion d'information préalable du 9 septembre 2020, nous pouvons établir les premiers constats suivants :

- Evaluation des besoins : projet répondant à un besoin en stationnements complémentaires lié à une saturation des parkings actuels et à de nouveaux

besoins (renforcement des fonctions existantes). La nécessité d'augmenter le stationnement n'est pas à remettre en question, mais le dossier ne développe pas de réflexion à long terme sur les besoins. Par ailleurs, il conviendrait aussi d'intégrer une réflexion sur les mobilités alternatives à la voiture ;

- **Périmètre de réflexion** : projet dans la continuité « urbanistique » des parkings actuels, mais qui ne présente pas de réflexion sur un périmètre élargi. Il pose des questions par rapport aux voisinages directs et au site du Ry Ponet. Il est par ailleurs consommateur de « bonnes terres » (extension d'un parking sur une zone agricole) ;
- **Usages** : le projet est extensif et monofonctionnel, il répond au seul besoin du stationnement automobile ;
- **Conception** : à ce stade, le projet pose question du point de vue urbanistique et paysager :
 - o pas de plan global d'aménagement du site hospitalier ;
 - o projet « routier » avec un dévoiement de voirie important (longueur et emprise) ;
 - o pas ou peu de prise en considération des atouts actuels du site (points de vue, végétation, patrimoine naturel et bâti, etc.) ;

Evaluation des incidences, recommandations et alternatives

Considérant ces éléments, nous invitons l'auteur de l'étude d'incidences à étudier plus particulièrement les sujets suivants :

- **Besoins en stationnement** :
 - o Objectiver les besoins
 - o Préciser les profils d'accessibilité (piétons, vélos, transports en commun, etc.)
 - o Mise en perspective à moyen terme
 - o Evaluation des options de mutualisation (sites à proximité, navettes, etc.)
- **Mobilité** :
 - o Incidences et mesures d'accompagnement à évaluer dans un périmètre élargi, considérant l'augmentation de la fréquentation du site et la nécessité de préserver les voiries du quartier d'un stationnement sauvage (le parking de l'hôpital devenant payant) et du transit ;
 - o Alternatives à la voiture
 - o Contribution à l'objectif d'organiser un itinéraire cyclable structurant, entre la vallée et le plateau
- **Réflexion paysagère** : évaluer la pertinence de la proposition et son intégration dans l'environnement, et envisager des propositions alternatives répondant aux enjeux suivants :
 - o réflexion paysagère concernant la végétation existante et future du site, et la mise en valeur de l'eau (étang) ;
 - o mise en valeur de points de vue ;
 - o dialogue avec le site du Ry Ponet et l'environnement ;
 - o protection ou valorisation du patrimoine :
 - végétal avec les arbres remarquables, la lisière boisée, etc.
 - bâti avec le château, la glacière, les statues, etc. ;
- **Gestion des eaux** : évaluation de la gestion hydraulique considérant un objectif de « rejet zéro »

- **Conception urbanistique :**

- o Intégration du projet dans une réflexion plus globale, à l'échelle du quartier ;
- o évaluation des emprises présentées ;
- o évaluation du caractère évolutif et transformable des aménagements (accueil de fonctions complémentaires, diversité des usages, etc.) ;
- o étude d'alternatives : parking en ouvrage, en sous-sol ou en superstructure.

Dans le processus tant d'élaboration du projet que d'études d'incidences, il nous semble indispensable de travailler par étapes :

- o D'abord sur le « quoi » : en évaluant bien les besoins de l'hôpital et les enjeux du site ;
- o Ensuite sur le « comment » : en étudiant des alternatives au scénario d'aménagement présenté à la RIP et en enrichissant le projet d'une démarche paysagère ;
- o Enfin en évaluant les mesures d'accompagnement nécessaires.

Ces remarques ne concernent pas la seule étude d'incidences, et copie du présent courrier sera également transmise aux demandeurs. Le Comité technique mis en place doit d'ailleurs permettre de travailler ces sujets collectivement, entre partenaires et Autorités, pour aboutir à un projet qualitatif et concerté.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur général,

Philippe ROUSSELLE



Le Bourgmestre,

Willy DEMEYER